



HAL
open science

Intrant organique

Arthur Faure, Emilie Roux, Véronique Sarthou

► **To cite this version:**

Arthur Faure, Emilie Roux, Véronique Sarthou. Intrant organique : Définition. INRAE. Dictionnaire d'Agroécologie, , 2018, 10.17180/16G0-0Y91 . hal-03708878

HAL Id: hal-03708878

<https://hal.inrae.fr/hal-03708878>

Submitted on 28 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives | 4.0
International License

Intrant organique

Les auteurs :

Arthur Faure, Emilie Roux, Véronique Sarthou,

Les intrants organiques sont issus de la transformation de produits végétaux et animaux que l'agriculteur apporte à sa culture pour qu'elle exprime son potentiel de production.

Ils sont inclus dans les intrants biologiques. Les intrants organiques les plus courants sont les fumiers, lisiers et composts de déchets verts.

Les intrants organiques sont formés par des processus de décomposition et de fermentation de matières organiques issues de la ferme ou de l'extérieur. Les intrants végétaux sont issus de la décomposition de déchets ou de débris végétaux, comme le compost, les préparations organiques (infusion, décoction...), le bois raméal fragmenté (BRF) etc. Les intrants animaux sont issus des déjections de l'élevage, comme le lisier, le fumier, le guano etc. Les matières végétales sont souvent mélangées avec des matières animales pour abaisser le rapport carbone sur azote (C/N).

Le principal rôle des intrants organiques est de servir soit d'engrais pour les cultures, soit d'amendement pour le sol. On parle d'engrais lorsque l'objectif est d'apporter des éléments nutritifs à la plante par le sol ou par voie foliaire, et d'amendement lorsque l'objectif est d'améliorer les propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols. La nature et le volume de l'apport sont ajustés en fonction des objectifs de l'agriculteur (santé des sols, santé des plantes, apports nutritionnels...).

Les intrants organiques de type amendements entretiennent le taux de matière organique du sol, ce qui procure de nombreux bénéfices tels que :

- amélioration de la stabilité structurale des agrégats et donc de la structure du sol
- stimulation de l'activité biologique
- augmentation de la capacité de rétention en eau
- facilitation du travail du sol
- amélioration de la santé des plantes

Ils peuvent également jouer un rôle dans la protection des cultures contre les bioagresseurs (répulsif, stimulateur des défenses naturelles des plantes...).

L'apport d'intrant organique est un levier agroécologique important pour préserver la qualité des sols agricoles.

Références à explorer

Agriculture Nouvelle. 2016. Qu'est-ce qu'un intrant ? Consulté le 23 septembre 2018.

Amand, Laurence.; Langlois, Nathalie. 2009. Agriculture Biologique : Les grands principes de production et l'environnement professionnel. Educagri éditions. ISBN : 978-2-84444-749-4

Dominique Soltner. 2014. Les bases de la production végétales – Tome 1 : le sol et son amélioration. Collection Sciences et Techniques Agricoles, série agronomie. 2p.

Fédération d'Agriculture Biologique du Québec (FABQ). 2005. La fertilisation organique des cultures – les bases. Consulté le 23 septembre 2018

Matthieu, Archambeaud.; Frédéric Thomas. 2016. Les Sols Agricoles. France Agricole. 256 p. ISBN 10 : 2855574587

Pour partager ou citer cette définition

Arthur Faure, Emilie Roux, Véronique Sarthou, 2022.

Intrant organique : Définition. Dictionnaire d'agroécologie.

<https://doi.org/10.17180/16g0-0y91>